

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT-SAULGE)

**DATE** : lundi 10 février 2020

**LIEU** : bibliothèque de l'école des légendes

**DÉBUT DE SÉANCE** : 17h40

## **PRÉSENTS** :

*Parents élus au conseil d'école : mesdames Devail, Lamotte, Derue, Guérin, Nestel Magma et Valade, messieurs Nestel et Chyra*

*Élu : monsieur Gosset, maire de Saint-Saulge (départ à 18h10)*

*Équipe enseignante : mesdames Hubert, Chevret, Bonnet, Gauthy et monsieur Basely*

*Déléguées départementales de l'éducation nationale : mesdames Beaume et Gély-Touzet*

*Partenaires : madame Planteline, directrice de l'espace socioculturel du cœur du nivernais*

*(départ à 19h00) et madame Shepherd, présidente l'espace socioculturel du cœur du nivernais  
(départ à 19h00)*

## **ABSENTS EXCUSÉS** :

*Madame Rollin, représentante de parents d'élèves au conseil d'école*

*Madame Theveneau, enseignante*

*Madame Taupin, psychologue scolaire du RASED de Corbigny*

*Monsieur Dantel, inspecteur de l'éducation nationale*

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : monsieur Nestel et madame Chevret

**PRÉSIDENT DU CONSEIL** : monsieur Basely

## **CIRCULATION DE LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT ET LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR** :

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Organisation de la rentrée scolaire
2. Inscription et admission en maternelle
3. Informations sur les évaluations nationales et les livrets scolaires uniques
4. Informations sur l'absentéisme scolaire
5. Informations sur la coopérative scolaire
6. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
7. Informations relatives à l'école et à chaque classe
8. Questions diverses (*en raison de contraintes horaires de certains participants, ce point a été abordé au début du conseil*)

*En préambule, le procès-verbal du dernier conseil d'école est soumis à l'approbation du conseil. Aucune remarque n'est formulée.*

## **1. Organisation de la rentrée scolaire**

La rentrée scolaire se déroulera mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

92 élèves sont attendus. Voici les prévisions à ce jour.

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	TOTAL
7	9	10	13	10	9	13	9	12	92

Des familles ont annoncé récemment leur projet de déménagement. Trois enfants seraient concernés.

Aucune modification des horaires de l'école n'est prévue pour la rentrée scolaire prochaine.

## **2. Inscription et admission en maternelle**

L'âge de l'instruction obligatoire est maintenant fixé à 3 ans par la loi « pour une école de la confiance » qui a été promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019.

La première inscription de l'enfant à l'école doit se faire en mairie.

Les représentants légaux doivent présenter le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile ainsi qu'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge. La mairie délivre alors un certificat d'inscription. Une fois ces formalités accomplies, le directeur de l'école procède à l'admission des élèves.

Nous proposons que les inscriptions en mairie pour les futurs élèves de maternelle débutent dès le lundi 11 mai. Les admissions pourront ensuite se faire sur rendez-vous auprès du directeur. Lors de ce premier entretien, le directeur proposera systématiquement une visite de l'école. Un livret d'accueil qui permettra aux nouveaux arrivants de se familiariser avec le fonctionnement de l'école et de la classe de maternelle sera remis à chaque famille.

Les enfants nés en 2017 résidants sur les communes de Montapas, Saint Franchy, Sainte Marie, Saint Maurice, Jailly et Saint-Saulge sont concernés par ces inscriptions. Chaque mairie sera prochainement informée par le directeur de ces modalités qui doivent être confirmées par monsieur le maire.

L'école pourra scolariser des enfants âgés de moins de 3 ans (nés en 2018).

Madame Hubert et monsieur Basely accueilleront les futurs parents des élèves de la classe de TPS/PS le lundi 22 juin à 17h30 en présence de madame Ledey, ATSEM. La collaboration avec le réseau des assistantes maternelles sera renouvelée cette année.

La rentrée est en septembre et une entrée en cours d'année serait exceptionnelle. L'escn demande si la mairie accompagne les usagers qui souhaiteraient être accompagnés pour les démarches en ligne d'inscription.

### **3. Informations sur les évaluations nationales et les livrets scolaires uniques**

#### **Les évaluations nationales**

Durant l'année scolaire 2018-2019, les élèves de CP et CE1 sont amenés à passer des évaluations nationales. Les compétences en français et en mathématiques des élèves de CP sont évaluées dans le courant du mois de septembre puis de nouveau lors d'un point d'étape en janvier. Quant à eux, les écoliers scolarisés en CE1 participent aux évaluations uniquement en septembre.

Ces évaluations ont été construites par la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère, à partir d'orientations définies avec le Conseil scientifique de l'Éducation nationale (CSEN) et la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Dgesco).

Il s'agit de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier d'un point de vue individuel et collectif les acquis qui ancrent les apprentissages de CP et de CE1 dès le début de l'année scolaire. L'objectif principal de cette démarche est que les professeurs puissent identifier les besoins individuels de chaque élève le plus rapidement possible et ainsi apporter une aide la plus adaptée et la plus précoce possible. Les évaluations sont donc conduites en début d'année et non pas à la fin, l'objectif étant de déterminer comment accompagner au mieux un élève tout au long de l'année.

Toutes les familles sont reçues individuellement par les enseignants après chaque évaluation.

*Madame Nestel Magma demande qui corrige les évaluations. Madame Chevret précise que les enseignants retranscrivent les réponses des élèves sur un logiciel. Ce logiciel propose ensuite des repères et un positionnement.*

#### **Les livrets scolaires uniques**

Le livret scolaire unique est mis en place dans toutes les écoles depuis plusieurs années. C'est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de

leurs enfants. Ce livret est accessible en ligne depuis l'année scolaire dernière afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance lorsqu'ils le souhaitent. Chaque représentant légal dispose d'un mot de passe personnel.

L'équipe enseignante s'interroge sur les difficultés d'accès que pourraient rencontrer certaines familles et questionne les représentants de parents à ce sujet.

*Madame Nestel Magma assure que l'accès est compliqué bien qu'elle ne ressente pas de gêne face à l'outil multimédia. Elle questionne sur la récupération des données à posteriori et souligne la nécessité d'imprimer régulièrement les documents. Monsieur Basely se renseignera sur le délai de conservation des LSUN en ligne. Il communiquera l'information lors d'un prochain conseil.*

*Un accès pour une consultation sur un ordinateur de l'école est évoqué, les parents l'approuvent.*

Les représentants de parents sont sollicités pour recueillir l'avis des parents d'élèves de l'école à ce sujet. Un prochain conseil d'école permettra d'évoquer de nouveau ce sujet.

#### **4. Informations sur l'absentéisme scolaire**

L'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et, à terme, professionnelle des enfants. C'est pourquoi il convient de respecter l'obligation scolaire et de veiller à l'assiduité des élèves.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 28 septembre 2010 et selon la circulaire relative à la prévention de l'absentéisme scolaire du 28 août 2017, le directeur d'école est tenu de présenter au conseil un rapport d'information sur l'absentéisme scolaire dans l'école.

	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	<i>Moyenne</i>
Classe de TPS/PS/MS	19,85 %	26,81 %	15,76 %	17,17 %	15,72 %	17,68 %	4,97 %	18,08 %	16,36 %	18,63 %	26,13 %	<b>17,92 %</b>
Classe de GS/CP	2,28 %	27,50 %	3,80 %	6,30 %	4,30 %	8,20 %	7,9 %	2,4 %	2,87 %	5,51 %	9,2 %	<b>7,30 %</b>
Classe de CE1/CE2	9,40 %	16,20 %	17,50 %	12,20 %	5,97 %	10,94 %	18,18 %	3,34 %	2,28 %	3,18 %	14,96 %	<b>10,38 %</b>
Classe de CM1/CM2	8,72 %	8,33 %	5,65 %	3,85 %	4,33 %	10,13 %	8,17 %	4,12 %	0,91 %	3 %	8,12 %	<b>5,94 %</b>

Dispositif ULIS	13,89 %	14,89 %	10,02 %	4,58 %	7,29 %	13,54 %	31,25 %	25 %	24,24 %	13,71 %	20,83 %	16,29 %
Moyenne	10,83 %	18,75 %	10,55 %	8,82 %	7,52 %	12,10 %	14,10 %	10,59 %	9,33 %	8,80 %	15,85 %	11,57 %

Lors des premières années de scolarisation, les absences sont fréquentes et liées aux maladies saisonnières. Ceci permet d'expliquer les taux plus importants de la classe de TPS/PS/MS.

Il est rappelé que les absences doivent être justifiées par écrit ou par téléphone en laissant un message sur le répondeur de l'école. Il s'agit d'assurer la sécurité des enfants, en vérifiant que tous les élèves ayant quitté leur domicile sont bien arrivés à l'école.

Les motifs légitimes d'absence sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications et absence temporaire des personnes responsables.

En cas d'absence injustifiée, le directeur rédige un dossier d'absentéisme qu'il adresse aux services de la direction départementale des services de l'éducation nationale de la Nièvre.

Le directeur tient à rappeler aux familles que les « vacances » des élèves ne doivent pas être prises durant la période scolaire. L'assiduité aux enseignements obligatoires prévus à leur emploi du temps est un des devoirs des élèves et de leurs représentants légaux. Les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier scolaire national ne constituent pas un motif légitime d'absence. La présence en classe durant les 36 semaines de l'année scolaire est un facteur déterminant pour la réussite des élèves.

Face aux nombreuses épidémies hivernales, le directeur rappelle l'importance de prendre des mesures de précaution à l'école comme au domicile de l'enfant : lavage des mains, utilisation de mouchoirs jetables, ... Ces petits gestes permettent d'éviter la propagation des virus.

Par ailleurs, l'école a été touchée par des infestations de poux. Il est demandé à chaque parent d'examiner attentivement et régulièrement la chevelure des enfants et d'apporter, le cas échéant, des soins appropriés.

## **5. Informations sur la coopérative scolaire**

La parole est donnée à madame Chevret, mandataire de la coopérative scolaire.

Quelques dépenses récentes : 335 € de bus pour une rencontre sportive, 120 € pour une sortie culturelle, 228 € pour payer les galettes chez le boulanger, 3 383,77 € de chocolats, 1 947 € d'entrées de piscine, 1 152 € de car pour la piscine, 972 € d'acompte de classe de découverte, 250 € de fournitures pour la semaine du goût, 508 € pour « école et cinéma » (2 classes), 192 € d'abonnements, 23,76 € de dentifrice, 350 € d'entrées au spectacle pour 3 classes, 1 898,09 € de bulbes, ... Toutes ces dépenses montrent l'utilité de la coopérative scolaire ; l'objectif est de pouvoir financer les activités éducatives qui servent notre projet d'école et les élèves.

Nous avons parlé des recettes ou des bénéfices : 5 885 € de la ville de Saint-Saulge, 730 € de la communauté de communes, 770,61 € de bulbes, 1 087,93 € de chocolats, 270 € de galettes. D'autres recettes sont à venir pour les photographies et l'appel aux dons.

## **6. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)**

La classe de madame Bonnet a participé à une rencontre multi-activités à Sauvigny-les-Bois mardi 28 janvier. Les écoliers de cycle 2 (GS/CP, CE et ULIS) se déplaceront à Guérigny pour des activités gymniques vendredi 14 février. L'athlétisme avec activités enchainées sera proposé aux adhérents mercredi 13 mai.

Sur la base du volontariat, les élèves des classes de CM et d'ULIS participeront à une rencontre « lutte et sport boules » mercredi 18 mars. La préparation du P'tit tour à vélo débutera dès le mois de mars.

Tous les adhérents (cycle 2 et 3) se déplaceront à l'étang de Baye samedi 27 juin pour pratiquer un biathlon ou un triathlon.

Bilan financier de l'association : 322,88 € sur le compte.

L'association fait appel aux adultes volontaires, parents d'élèves pour s'investir et aider à la gestion. Une information sera prochainement transmise par l'intermédiaire du cahier de liaison des écoliers.

## **7. Informations relatives à l'école et à chaque classe**

### **Plan numérique**

En décembre dernier, l'école a reçu une dotation de matériel informatique à usage pédagogique. Les élèves bénéficient maintenant de tablettes, d'enregistreurs numériques, de visionneuses, d'enceintes, ... pour accompagner leurs apprentissages.

Ce matériel a notamment été financé par le pays Nivernais-Morvan, la région, l'État et la municipalité de Saint-Saulge. Remerciements.

### **Exercices de sécurité**

Mardi 4 et jeudi 6 février, l'école a organisé son deuxième exercice d'évacuation. Il avait pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel à la conduite à tenir en cas d'incendie. Les écoliers ont participé également à un exercice de confinement jeudi 6 février pour les élèves de CE et du dispositif ULIS et vendredi 7 février pour ceux de la classe de madame Hubert. Quant à elles, les classes de GS/CP et CM participeront à cet exercice jeudi 13 février. Les DDEN ont été invitées.

Les procédures de confinement ont évolué depuis l'année dernière. Les élèves se confinent maintenant dans leur classe.

Tous ces exercices se sont bien déroulés.

### **Éco-école**

Un comité de pilotage s'est réuni mardi 3 décembre à l'école. Les partenaires présents, élèves, enseignants, parents d'élèves et partenaires, ont pu échanger sur les enjeux d'un travail en partenariat et sur un plan d'action dans le cadre de la thématique sur les déchets. Plusieurs projets, interventions de professionnels ou sorties sont ou seront organisés cette année. Le compte-rendu est disponible sur le site internet de l'école.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

### **Brocante des enfants et « temps fort » sur la recyclerie**

Suite au comité de pilotage de l'éco-école, l'espace socioculturel du cœur du nivernais et l'école ont décidé d'organiser une manifestation, samedi 4 avril, pour mettre en avant les pratiques de recyclage. Une brocante des enfants sera organisée pour permettre aux participants de vendre des vêtements ou objets d'enfants. Plusieurs ateliers, animations ou interventions seront organisés par l'équipe de l'espace socioculturel du cœur du nivernais et les élèves de l'école dans le cadre des apprentissages enseignés en classe. La coopérative scolaire organisera une petite restauration et proposera à la vente les emplacements de la brocante.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

### **Semaine des valeurs de la République**

Dans le cadre de la semaine des valeurs de la République et du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la convention des droits de l'enfant, les enseignants ont choisi de sensibiliser les élèves à leurs droits. Dans les classes, plusieurs activités ont été proposées. Les objectifs d'apprentissage en lien avec le programme d'enseignement moral et civique visaient à sensibiliser les enfants à la non-discrimination, à la priorité donnée à leur intérêt supérieur, à leur droit de

se développer et au respect de leurs opinions. L'école des légendes a ouvert ses portes jeudi 12 décembre. À cette occasion, les adultes présents ont pu découvrir les différents travaux des enfants réalisés dans le cadre de cette semaine.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école (parcours citoyen).

### **Spectacles de fin d'année**

Tous les élèves ont assisté à une représentation du spectacle « Masq » vendredi 20 décembre au matin à la salle des fêtes de la mairie. Cette représentation était proposée dans le cadre d'un projet artistique et culturel qui concernera deux classes de l'école dès janvier 2020. Par ailleurs, les enfants ont présenté un spectacle de chant à 15h30. Ensuite, la municipalité a organisé un goûter pour les enfants.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

### **Santé scolaire**

L'infirmière scolaire a réalisé des bilans infirmiers pour tous les élèves de CE2, de CP et d'Ulis à l'automne.

Le médecin et l'infirmière-puéricultrice de la PMI ont reçu les élèves de moyenne section et leurs parents lors de rendez-vous proposés en janvier et février.

### **Classe de TPS/PS/MS**

Cinq élèves ont participé aux séances d'APC (2 en PS et 3 en MS).

La classe a participé à « l'échappée lecture » et au dispositif « école et cinéma ». Les écoliers poursuivent leurs découvertes sur les matières (solubles ou pas) et les animaux.

### **Classe de GS/CP**

Six élèves ont bénéficié de prises en charge par une enseignante spécialisée du RASED de Corbigny (3 en MS et 3 en CP).

Des enfants ont participé à des séances d'APC en lecture et pour le conseil des élèves.

La classe est maintenant engagée dans le projet « MASQ » et reçoit régulièrement deux intervenants pour la construction de masques et l'apprentissage de danses.

Les élèves participent aux sorties sportives de l'association USEP.

La classe de découverte est en préparation et une réunion d'information se déroulera jeudi 14 mai pour évoquer le contenu des bagages, la réutilisation, l'achat de vêtements d'occasion, ...

*Madame Lamotte demande si le trousseau pourrait être communiqué avant la brocante des enfants.*



## **Classe de CE**

Plusieurs enfants ont participé aux séances d'APC sur la lecture de contes, d'albums et l'écriture. Les parents concernés ont été invités à participer à la dernière séance.

Une deuxième journée de liaison cycle 2 a été organisée avec les écoles de Crux-la-ville et de Rouy. Les enfants ont participé à des ateliers de danse et de production d'écrit. Cette journée était très riche d'apprentissages et s'est très bien déroulée.

La classe se déplace toujours à la bibliothèque municipale et a participé à « l'échappée lecture ». Elle participe également au dispositif « école et cinéma ». Des décroisements sont organisés avec les élèves du dispositif ULIS afin de créer des vidéos « stop-motion » et des silhouettes.

Les élèves se sont déplacés à la maison de la culture à Nevers pour assister à un concert pédagogique. Ils ont bénéficié d'un atelier cuisine qui était initialement prévu dans le cadre de la semaine du goût.

La classe est maintenant engagée dans le projet « MASQ » et reçoit régulièrement deux intervenants pour la construction de masques et l'apprentissage de danses.

Les élèves participent aux sorties sportives de l'association USEP. Ils visionneront des court-métrages dans le cadre de la fête du court-métrage.

En janvier et février, la classe était inscrite au projet « TwOulipo » qui permet aux enfants de produire de courts textes avec contraintes. Les productions sont ensuite partagées entre écoles via un réseau social.

## **Classe de CM**

Quatre élèves bénéficient des A.P.C. en troisième période : recourir à l'écriture pour comprendre un texte littéraire et se l'approprier.

Par ailleurs, deux élèves ont participé à un conseil d'élèves en décembre.

### *Mémoire et portrait en photographie*

Depuis trois semaines, les élèves de la classe bénéficient d'une intervention hebdomadaire d'un professionnel. Dans le cadre des apprentissages d'arts et du projet d'éducation artistique et culturelle de l'école, Aït Belkacem, photographe professionnel, sensibilise les élèves aux techniques de prises de vue et à la critique d'images.

Les écoliers se préparent à réaliser des photographies de différents lieux du territoire. Pour cela, ils étudient les contes et légendes traditionnels de Saint-Saulge et s'inspirent de deux témoignages oraux qui ont été collectés par les CM2 l'année dernière. Une exposition sera créée à partir des prises de vue des écoliers. Elle sera présentée à la fin de l'année scolaire.

### *Attestation scolaire du savoir-nager*

Dans le cadre des apprentissages d'éducation physique et sportive, plusieurs élèves de CM2 ont validé l'attestation scolaire du savoir-nager. Cette attestation permet d'accéder à toute

activité aquatique ou nautique dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles à l'école ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées dans le code du sport.

### *Correspondance de classe*

La classe s'est engagée dans la rédaction d'une correspondance supplémentaire avec l'école de Saint Benin d'Azy. Celle-ci a permis aux écoliers de rédiger leur portrait en anglais et d'en enregistrer une partie afin de réaliser une courte vidéo.

### *TwOulipo*

La classe participe à un projet d'écriture intitulé « TwOulipo » qui permet aux élèves de produire des écrits courts avec contraintes (exemples : une phrase dont tous les mots commencent par la même lettre, un texte avec une voyelle interdite, ...).

Chaque semaine, les écoliers écrivent une nouvelle production et ils votent pour les trois meilleurs de la classe.

Ceux-ci seront publiés anonymement sur le réseau social « Édutwit ».

### *École et cinéma*

Les élèves ont assisté à leur première projection mardi 12 novembre. La prochaine est prévue lundi 17 février avec le film « les aventures du prince Ahmed ».

### *Sortie culturelle à Nevers*

Dans le cadre des enseignements d'arts, une sortie scolaire a été organisée mardi 3 décembre à la maison de la culture de Nevers où les écoliers ont assisté à « Natchav », spectacle de musique et de théâtre d'ombres. Dans l'après-midi, après une randonnée à la découverte des principaux monuments de Nevers, ils ont participé à un atelier d'arts plastiques.

### *Action de liaison avec les écoles (Crux-la-ville et Rouy) et le collège de secteur*

Comme annoncé lors du premier conseil d'école, les élèves des écoles de Crux-la-ville, Rouy et Saint-Saulge se sont retrouvés mardi 21 janvier pour partager des apprentissages de danse. Trois ateliers étaient proposés. La journée s'est terminée par une représentation de théâtre auquel ont assisté les enfants. Ce spectacle marquait la suite du projet de littérature de l'année autour de l'auteur de littérature Bernard Friot.

### **Classe ULIS**

Aucun bilan du RASED pour cette période.

Le projet principal du dispositif est l'inclusion des élèves. Ainsi, chacun participe aux projets de leur classe de référence : « MASQ », USEP, liaison, « mémoire en photographies », ...

La classe dispose d'un blog « scolnet ». Dans le cadre des apprentissages d'arts, les élèves ont participé à la construction de décorations avec des matériaux recyclés pour le sapin de Noël de l'école. Ils prépareront des « tawashi » pour la brocante. Les deux délégués du dispositif participent au conseil des élèves.

## **8. Questions diverses**

Préalablement, à la demande des représentants de parents d'élèves élus au conseil d'administration du collège Jean Arnolet, monsieur Basely tient à démentir toute rumeur de fermeture. Le président du Conseil Départemental s'est d'ailleurs déplacé très récemment pour en témoigner.

« L'affichage des menus n'est apparemment plus disponible sur le panneau à l'entrée de l'école. Un constat au niveau de la cantine jugée bruyante et plus bruyante encore lorsque les adultes tapaient sur les tables avec les pichets d'eau pour faire taire les enfants. »

La parole est donnée à monsieur le maire.

*Les menus sont élaborés par le collège puis transmis à la mairie. Une demande a été formulée et les menus sont maintenant affichés à l'école. En ce qui concerne le bruit, le sujet est récurrent et régulièrement abordé. Une étude avec un architecte (devis de remise aux normes et d'aménagement) a été réalisée. La dépense est importante et est reportée pour l'instant. Elle sera reproposée au budget.*

*La gestion du bruit par les adultes a été revue aussi, un triangle est utilisé.*

*Le menu végétarien hebdomadaire est mis en place, la loi est applicable depuis novembre.*

« La Barboulotte, au niveau de la sécurité des lieux, toujours laissés ouverts, et des enfants qui se rendent seuls aux toilettes, se trouvant dans les locaux de la cantine. »

La parole est donnée à Claire Planteline et Nicole Shepherd.

*L'ESCN répète que les locaux mis à disposition par la mairie ne conviennent pas au prestataire qu'est l'ESCN. La sécurité et la qualité d'accueil ne conviennent pas à l'ESCN qui se questionne sur la pertinence de la prise de risque liée à la fourniture de ce service. Quels autres locaux conviendraient ? Ceux de la salle des fêtes ou de la halle de la mairie, au moins pour un court terme ? Cette décision appartiendra au conseil municipal. L'ESCN cherche des locaux qui répondent aux normes de la petite enfance. Une réhabilitation des locaux actuels n'est pas envisagée. Des toilettes pourraient-elles être installées à l'intérieur ? La réponse est négative. Les locaux n'ont pas à être habilités par une commission de sécurité. La PMI a validé l'usage des locaux.*

*L'ESCN redemande un transfert des élèves au sein de l'école et non dans un espace aménagé au portail. L'école répète que le transfert dans la cour ne satisfait pas aux conditions de sécurité. Monsieur Nestel répète qu'il faut deux animateurs pour encadrer les enfants après l'école. Des parents s'inquiètent d'une éventuelle perte du système de garde. Madame Beaume propose l'échange des locaux de la bibliothèque et de la Barboulotte. Un autre temps de discussion et d'étude en plus petit comité est envisagé.*

« Est-ce que le personnel qui garde nos enfants le soir après l'école est formé ? Le personnel change depuis l'arrêt de travail de Valérie et ce n'est pas forcément du personnel de la petite enfance (pas Nelly ni Solène, ce n'est pas non plus le personnel de l'écocrèche, ce sont des personnes autres et ce n'est pas normal). »

La parole est donnée à Claire Planteline.

*L'ESCN rappelle que le personnel de la petite enfance est celui dédié aux enfants de 0 à 3 ans. Oui, le personnel est formé et l'ESCN peut utiliser son droit de recourir ponctuellement à des bénévoles (enregistrés « jeunesse et sport »). L'ESCN a des bénévoles diplômés ou compétents et respecte les taux d'encadrement. Les familles ne connaissent pas tous les bénévoles mais l'ESCN vérifie tous les profils. Monsieur Nestel soulève qu'il souhaiterait être prévenu/informé des variations dès que c'est possible.*

« Est-ce que les représentants de parents ont le secret professionnel ? »

*Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels en toute discrétion. Ils accompagnent les familles dans le respect de leur vie privée et peuvent intervenir auprès des enseignants ou du directeur d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande des parents concernés. Lorsqu'un représentant des parents d'élèves recueille un témoignage qui lui semble préoccupant concernant la situation d'un enfant ou d'un adulte, il est tenu, comme tout citoyen, d'avertir les services compétents. Dans le cas contraire, il pourrait être tenu pénalement responsable.*

Claire Planteline apporte une réponse à une question abordée lors d'un précédent conseil sur le diagnostic radon de la Barboulotte.

*Des mesures ont été réalisées en 2006 et 2007 par la municipalité. De nouvelles ont été demandées et des devis sont actuellement à l'étude.*

*La séance est close à 19h40.*

*Date du prochain conseil d'école : jeudi 4 juin à 17h30.*